



Divorce et bien immobilier

Par **locky**, le **28/11/2012** à **10:12**

[fluo]/[fluo]

Bonjour.

Mon mari et moi-même sommes propriétaires d'une maison en Bretagne. Nous avons déménagé en septembre 2010 car j'ai pris un poste de fonctionnaire sur Bordeaux, où je suis logée pour nécessité absolue de service dans un logement de fonction. Nous y vivons tous les 4 (nous avons 2 enfants). En attendant d'être titularisée et d'être sûrs de rester dans la région bordelaise, nous avons mis notre maison en location. Des locataires y vivent depuis décembre 2010.

Depuis janvier 2012, nous avons décidé de divorcer. Mon mari a pris un appartement sur Bordeaux et nous avons les enfants en garde alternée.

Nous pensions vendre la maison, puis divorcer après. Mais apparemment nous aurons une forte imposition sur la plus-value de la maison. Moi je suis prête à racheter cette maison. Mais par où dois-je commencer mes démarches? Qui dois-je aller voir? un notaire? un banquier? un avocat?

merci pour votre aide

Par **lecture**, le **17/03/2013** à **16:09**

Bonjour,

Normalement, vous n'avez pas à payer de plus-value, puisque votre résidence principale est un logement de fonction.

Je suis dans le même cas que vous et je me suis renseignée. Si j'ai bien compris votre seul bien est en résidence secondaire, si vous aviez été propriétaire de vos deux logements vous

auriez à payer la plus-value à , mais sous condition il faut ré investir dans les 2 ans avec la totalité du montant de votre bien!